



**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE LA ZONE
D'ACTIVITES DE SAINT GEOURS DE MAREMNE**

**DECISION PORTANT APPROBATION DE LA PROPOSITION DE LA SATEL
relative à la mise en conformité électrique des bâtiments
du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »**

Le Président du Syndicat Mixte pour l'aménagement et la gestion de la zone d'activités de Saint-Geours-de-Maremne,

VU l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 20 septembre 2021 donnant délégation au Président du Syndicat Mixte en matière de marchés publics,

VU la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage conclue le 27 novembre 2019 entre le Syndicat Mixte et la Société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL) pour la réalisation de travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »,

VU le bon de commande n° 1 du 25 juin 2020,

VU la proposition de la SATEL en date du 2 décembre 2022,

DECIDE :

- d'approuver la proposition de marché de services présentée par la SATEL selon les caractéristiques suivantes :
 - **Titulaire :** SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE - 162 rue Philibert Delorme - Village d'entreprises à SAINT-PAUL-LES-DAX (40990)
 - **Objet du marché :** travaux de mise en conformité électrique des bâtiments du Centre de ressources et de développement « DOMOLANDES »
 - **Montant :** 29 447,94 € HT
- et d'autoriser la SATEL, mandataire du Syndicat Mixte, à signer ledit marché et à le notifier à son titulaire.

Fait à Mont-de-Marsan,
Le 14 DEC 2022

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON